SEINE & MARNE MAGAZINE #142

Aide sociale à l'enfance : 8000 enfants pris en charge chaque année.
Dossier, cantons, agenda,... Toute l'actualité de votre département est à retrouver dans le Seine & Marne Mag de novembre-décembre 2022.

L'hiver approche à grands pas, comme chaque année le Département s'y prépare. Face à la neige et aux risques de verglas, le plan de viabilité hivernale permet de sécuriser nos routes. En étroite collaboration avec les agriculteurs et les municipalités, ce dispositif anticipe les phénomènes climatiques majeurs grâce à une surveillance active des 4 400 km de routes départementales.

Cet hiver sera également marqué par la crise énergétique qui secoue l'Europe sans épargner notre pays, imposant à notre Département de s'engager dans un plan de sobriété énergétique. Ainsi, afin de diminuer les tensions sur le réseau électrique et la consommation de gaz, la température dans les bâtiments départementaux sera abaissée à 19 °C (bureaux, collèges, musées, etc.), à l'exception des locaux accueillant la protection des mineurs.

Le Conseil départemental a pleinement conscience des difficultés rencontrées par certains foyers modestes en cette période d'incertitude économique et de forte inflation. Ainsi, les conseillers départementaux ont décidé de reconduire les critères d'accompagnement du Fonds de solidarité logement (FSL), afin d'aider les personnes qui peinent à payer leurs factures de chauffage et d'électricité.

La solidarité s'impose plus que jamais, et le Département entend y prendre sa part de responsabilité. Vous l'aurez compris, accompagner les plus fragiles fait partie des priorités des politiques de solidarité portées par le Département. Les plus jeunes ne sont pas épargnés par les affres de la vie, ainsi vous découvrez dans ce numéro de Seine-et-Marne Magazine le rôle majeur de l'Aide sociale à l'enfance et l'engagement sans faille des agents du Département dans cette mission d'intérêt public.

Télécharger

MAIRIE DE CHAMIGNY

33 rue Roubineau
77260 CHAMIGNY

01 60 22 05 46

Nous contacter

Copyright 2026 Mairie de Chamigny